

# GUIDE DES BÉNÉFICIAIRES du FONDS D'INVESTISSEMENT dans la TRANSFORMATION des PRODUITS LAITIERS

Production de rapports et gestion financière













## **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCT	ION	4
SECTION 1 -	- DEMANDES DE PAIEMENT ET RAPPORTS FINANCIERS	5
SECTION 2 -	- SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET DU RENDEMENT ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS	. 12
2.1	Présentation de rapports sur l'état d'avancement du plan de travail du projet	.12
2.2	Présentation de rapports sur le rendement du projet	.12
ANNEXE A –	FORMULAIRE D'AUTORISATION DES AGENTS COMPÉTENTS	.14
ANNEXE B –	ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE ET DEMANDE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	. 15
ANNEXE C	– EXIGENCES POUR FRAIS DE DÉPLACEMENTS	16

#### INTRODUCTION

Une contribution est un transfert conditionnel à un bénéficiaire de fonds qui seront utilisés pour financer un ensemble d'activités spécifiées dans une entente de contribution (EC).Les paiements de contribution sont assujettis à l'examen et à la vérification par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). En tant que bénéficiaire des fonds de contribution d'AAC, vous devez bien connaître vos responsabilités, ainsi que les procédures et les règles qui précisent comment vous pouvez dépenser les fonds approuvés.

Le présent document vise à vous fournir les principaux renseignements dont vous aurez besoin pour demander des paiements en vertu de votre EC et pour respecter les exigences de production de rapports qui y sont définies.

Votre agent de programme d'AAC sera la principale personne-ressource aux fins de votre EC et sera en mesure de vous informer pendant toute la durée du projet.

Peu après la signature de votre EC, il est possible que votre agent de programme communique avec vous pour organiser une réunion de démarrage afin de discuter de votre EC et de l'examiner, et afin de décrire et de clarifier les attentes d'AAC qui sont propres au programme dans le cadre duquel vous recevez des fonds.

## SECTION 1 - DEMANDES DE PAIEMENT ET RAPPORTS FINANCIERS

L'information fournie dans cette section est présentée en grande partie en fonction de l'ordre dans lequel un bénéficiaire réaliserait les activités relatives au paiement et à la production des rapports financiers.

<u>Désig</u>	nez un agent compétent
	Désignez un agent compétent pour certifier les demandes de paiement et autres rapports. Il est recommandé de désigner plus d'une personne à ce titre, au cas où l'une d'entre elles ne serait pas disponible au moment voulu.
	Remplissez le Formulaire d'autorisation des agents compétents (annexe A) et transmettez-le à AAC après la signature de l'EC. Le formulaire devrait être certifié par la personne qui a signé l'EC au nom de votre organisation.
<u>Prépa</u>	rez vos systèmes et méthodes comptables
	Préparez et maintenez des systèmes et des méthodes comptables appropriés pour enregistrer et surveiller tous les coûts du projet et les fonds reçus pour le projet de toutes les sources, et pour produire les rapports financiers requis par AAC conformément aux modalités de l'EC.
	Maintenez une comptabilité distincte pour le projet et les opérations régulières de votre organisation. Il est impératif que vous puissiez reconnaître facilement les dépenses du projet. On vous demandera de fournir des prévisions budgétaires et des rapports financiers périodiques. En plus d'utiliser un système financier vous permettant de surveiller l'utilisation des fonds du projet, il pourrait être aussi à votre avantage d'ouvrir un compte bancaire distinct.
	Vous devez vous assurer que vos systèmes et méthodes comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et à toute autre exigence propre à votre programme et à votre EC. Vous devrez démontrer que tous les fonds du projet, incluant les fonds provenant d'autres partisans du projet (p. ex., gouvernement, partisan/partenaire/membre d'association de l'industrie), sont utilisés dans le but prévu et que les dispositions de l'EC sont respectées. Vous devrez également vous assurer d'être en mesure de fournir sur demande les documents justificatifs appropriés pour vos demandes de remboursement.
	Les méthodes comptables de votre projet devraient comprendre un système de contrôle interne rigoureux et permettre une séparation des tâches adéquate. Par exemple, nul ne devrait pouvoir approuver ses dépenses ou signer son chèque de remboursement

	Pour recevoir les paiements d'AAC par voie électronique, remplissez l'Adhésion du bénéficiaire et demande de paiement électronique (annexe B) et retournez-la à AAC après que l'EC a été signée. Des chèques ne sont plus émis, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
Concl	ure des accords avec les fournisseurs et les entrepreneurs
	Conservez dans le dossier une preuve du processus opérationnel concurrentiel ou raisonnable ayant permis qu'un processus juste et transparent se traduise par l'embauche des entrepreneurs et/ou du personnel compétents et qualifiés qui participent au projet.
	Conservez des registres adéquats des contrats conclus avec d'autres parties pour exécuter certaines activités relatives à votre projet. Vous pouvez avoir à démontrer que les fonds alloués à ces contrats sont admissibles, qu'ils sont dépensés conformément aux dispositions de votre EC et qu'ils correspondent à l'objet du projet approuvé. Vous êtes responsable en dernier ressort de la gestion des fonds du projet et du respect de toutes les conditions spécifiées dans votre EC.
	Demandez aux fournisseurs et aux entrepreneurs d'inscrire de l'information détaillée sur leurs factures/reçus (p.ex., des descriptions claires des biens et services fournis, la valeur en dollars, les dates de livraison, etc.) pour pouvoir vérifier l'admissibilité et le caractère raisonnable des dépenses. Ces détails sont nécessaires lorsque les transactions sont échantillonnées par AAC ou dans le cas d'une vérification du bénéficiaire. Vous devez être capable de démontrer que vous avez exercé une diligence raisonnable au moment de dépenser les fonds publics. AAC peut vous demander une copie de tout contrat signé avec un fournisseur ou un entrepreneur.
<u>Vérifie</u>	ez l'admissibilité des dépenses
	Vérifiez les dates approuvées les plus hâtives et les plus tardives (spécifiées dans votre EC) relativement aux coûts du projet engagés. Les coûts engagés avant et après ces dates ne seront pas admissibles.
	Ne versez pas ou permettre que soit versez une partie d'une contribution d'AAC à un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada ni aux responsables d'un autre programme de financement d'AAC. Cette mesure vise également toute partie de la contribution d'AAC aux frais de déplacement et d'hébergement pour les fonctionnaires fédéraux

	Familiarisez-vous avec les critères, les approbations préalables et les restrictions applicables à certains coûts du projet (p. ex., les montants maximums des indemnités journalières d'un consultant, des frais de déplacement et d'hébergement, l'équipement et les immobilisations) établis dans votre Guide du demandeur et/ou votre EC.
	Il convient de noter que les acomptes relatifs aux biens ou services versés en raison d'une obligation contractuelle peuvent être considérés comme une dépense engagée si, de l'avis d'AAC, les dépenses sont raisonnables et respectent les pratiques d'affaires normales pour le type de biens ou services fournis. En pareil cas, les acomptes peuvent être réclamés aux fins de remboursement pour la période pendant laquelle le paiement est émis par le bénéficiaire. Assurez-vous que l'acompte est déduit de la facture finale du fournisseur.
<u>Docur</u>	nentez tous les coûts et les paiements liés au projet
	Conservez les originaux de toutes les documents justificatifs des coûts du projet aux fins d'examen par les administrateurs du programme ou de la vérification. Les documents justificatifs doivent préciser les coûts engagés et la façon dont ils se rattachent au plan de travail approuvé, et confirmer que les coûts sont admissibles et qu'ils ont été payés (p. ex., bons de commande, factures, contrats, feuilles de temps, feuilles de paye, reçus, chèques annulés, traites bancaires et autres types de preuve de paiement). Il n'est pas obligatoire de présenter ces pièces justificatives à AAC à moins que le Ministère en fasse la demande. Nota: Les relevés de carte de crédit ne peuvent servir de reçus, de factures ou de preuve de paiement.
	Assurez-vous que les biens et les services achetés par d'autres partisans du projet (p. ex., gouvernement, partisan/partenaire/membre d'association de l'industrie) avec leur contribution en espèces sont des coûts admissibles en vertu des modalités de votre EC et du Guide du demandeur.
	Conservez les documents justificatifs lorsque d'autres partisans du projet utilisent leurs contributions en espèces pour payer des coûts admissibles. Les documents justificatifs doivent indiquer les coûts engagés et la façon dont ils se rattachent au plan de travail approuvé, et confirmer que ces coûts sont admissibles et qu'ils ont été payés (p. ex., bons de commande, factures, contrats, feuilles de paye, reçus, chèques annulés, traites bancaires et autres types de preuve de paiement). Il peut vous être demandé de fournir ces renseignements aux administrateurs du programme afin de valider des contributions en espèces déclarées ou dans le cas d'une vérification du bénéficiaire.

Les biens et services achetés avec les contributions en espèces d'autres partisans du projet font partie de la contribution du bénéficiaire et ne sont pas admissibles à un remboursement par AAC.

Docur	nentez les contributions en nature provenant de toute source
	Assurez-vous que les biens et services reçus en tant que contributions en nature remplissent les conditions des coûts admissibles décrites dans les modalités de votre EC. Cette mesure s'applique seulement si les contributions en nature sont admissibles aux termes du programme.
	Conservez une documentation adéquate pour les contributions en nature (p. ex., document d'appui relativement à la valeur de la contribution, preuve qu'il s'agit d'une juste valeur marchande pour les biens ou services fournis, etc.). On peut vous demander de fournir cette information aux administrateurs du programme ou dans le cas d'une vérification du bénéficiaire. Les contributions en nature ne donnent pas droit à un remboursement de la part d'AAC.
<u>Déper</u>	nsez selon votre budget approuvé
	Examinez régulièrement les coûts du projet énumérés dans le budget annexé à votre EC. Tout écart avec les coûts prévus devrait être discuté avec votre agent de programme le plus tôt possible, car des approbations préalables supplémentaires peuvent être nécessaires pour que ces différences de coût soient admissibles à un remboursement par AAC.
	Prenez note que les montants approuvés dans le budget ne peuvent pas être modifiés sans être approuvés. Par conséquent, nous vous encourageons fortement à soumettre une mise à jour des rapports financiers aux fins d'examen, préférablement 45 jours avant de planifier la redistribution de tout montant important entre les activités / catégories de coûts dans le budget au cours d'un exercice financier. Lorsque des changements altèrent les objectifs ou les résultats clés du projet, il faudra, s'ils sont approuvés, présenter une demande de modification. Puisqu'il faut tenir compte du temps de traitement, veuillez nous informer le plus tôt possible de toute demande. Tous les montants engagés audelà des limites établies dans le budget et avant d'être approuvés seront à votre propre risque et il est possible qu'ils ne soient pas approuvés.
	Il convient de noter que toute partie de la contribution d'AAC qui n'est pas dépensée à la fin de l'exercice ne sera pas disponible au cours d'un exercice ultérieur

## Vérifiez vos exigences en matière de partage des coûts Vérifiez les exigences de partage des coûts de votre projet avec AAC. Ces exigences sont décrites dans votre Guide du demandeur et votre EC. Sachez que vous êtes entièrement responsable de toutes les sources de financement, y compris le financement en nature s'il y a lieu, qui composent le coût total du projet. Si, à l'achèvement de votre projet, il est établi que les coûts de celui-ci n'ont pas été partagés avec AAC selon le ratio convenu, vous pourriez devoir rembourser une partie de la contribution d'AAC. Vous devez vous assurer de déclarer avec exactitude toutes les contributions à l'égard du projet (en espèces et en nature, le cas échéant) provenant de toutes les sources, y compris votre propre contribution. Signalez sans délai tout manque à gagner se rapportant au financement prévu pour votre projet, que ce soit de la part des entreprises, des autres gouvernements, des intervenants, etc. Il vous incombe de payer la différence, ou la contribution d'AAC peut être réduite en conséquence. Présentez des demandes de remboursement Assurez-vous que les coûts admissibles pour lesquels vous présentez une demande de remboursement ont été encourrus et payés par votre organisation. Les autres partisans du projet peuvent utiliser leurs contributions en espèces pour payer les coûts admissibles, mais ces derniers ne sont pas admissibles à un remboursement par AAC. Les montants exigés à titre de remboursement des coûts admissibles ou signalés comme étant une contribution au projet pourront être ajustés sans documents justificatifs. Présentez à AAC une mise à jour des rapports financiers et une lettre d'accompagnement de la demande de paiement, signée par l'agent compétent, ainsi qu'un grand livre général ou une liste équivalente des transactions. Préparez une liste (grand livre général ou liste équivalente des transactions) des coûts du projet engagés et payés par votre organisation, que vous soumettrez avec chaque demande de remboursement. « Tracez » ou faites le recoupement de transactions de la liste avec les factures et les registres de paye, en les reliant aux activités ou à la catégorie de coûts figurant dans le budget de votre EC. Les correspondances annotées à la main seront acceptées. Ajoutez toute autre information et/ou mention qui facilitera le traitement de votre demande.

	Tenez compte de toutes les portions dépensées et non dépensées d'un paiement anticipé au moment de soumettre une demande de remboursement.
	Pour éviter les retards dans le paiement de vos demandes de remboursement, assurez-vous que tous les documents requis sont convenablement identifiés avec les activités ou la catégorie de coûts et qu'ils sont inclus dans vos demandes de remboursement. Les demandes de remboursement incomplètes vous seront retournées. Les administrateurs de programme choisiront au hasard un échantillon de vos dépenses réclamées afin de vérifier leur admissibilité et de déterminer si vous avez engagé et payé les dépenses au cours de la période de demande de remboursement.
	Soumettez les copies numérisées ou télécopiées des documents demandés, et conservez vos documents originaux au dossier.
<u>Prése</u>	ntez une demande de paiement anticipé
	Si votre EC permet les paiements anticipés et que vous aimeriez en recevoir un pour couvrir les coûts du projet, préparez et soumettez une mise à jour des rapports financiers et une lettre d'accompagnement de la demande de paiement. La période de l'avance approuvée pour votre projet est définie d'après vos exigences immédiates en matière de liquidités et les résultats de l'évaluation du risque effectuée par rapport au projet. Vous pourriez devoir fournir une justification pour l'avance.
<u>Reten</u>	<u>ues</u>
	Demandez à votre agent de programme comment les retenues seront appliquées au remboursement des coûts.
<u>Prése</u>	ntez la comptabilité de fin d'exercice
	Présentez une mise à jour des rapports financiers au plus tard le 8 avril afin de faire rapport sur tous les coûts du projet engagés, mais pas nécessairement payés au cours de l'exercice précédent, se terminant le 31 mars. AAC mettra en place un compte créditeur à la fin de l'exercice (CAFE) dont le but est de permettre la présentation d'une demande de remboursement des dépenses après la période comptable pour un exercice donné. Les comptes CAFE représentent les coûts engagés ou les obligations financières aux organisations ou aux personnes à la suite de transactions et d'événements qui ont eu lieu au plus tard le 31 mars, qui n'ont pas encore été remboursés par AAC. Il est possible que toute partie de la contribution d'AAC qui n'est pas réclamée et payée avant la fin des 180 jours qui suivent la fin de l'exercice ne vous soit pas payée.

Achèvement du projet						
	Soumettez la demande de remboursement finale pour le projet et/ou le compte pour tout paiement anticipé dans les 180 jours qui suivent la date à laquelle vous avez achevé le projet.					
	Conservez toutes les immobilisations que vous avez acquises pour votre projet au moyen des fonds d'AAC jusqu'à ce que vous ayez rempli toutes les obligations de l'EC, sauf si vous avez l'approbation écrite préalable d'AAC de procéder autrement.					

## SECTION 2 – SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET DU RENDEMENT ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Vous trouverez ci-dessous de l'information essentielle que vous devriez noter concernant la présentation de rapports sur l'état d'avancement et de rapports sur le rendement de votre projet.

## 2.1 Présentation de rapports sur l'état d'avancement du plan de travail du projet

	projet
<u>Vérifie</u>	ez vos exigences relatives à la présentation de rapports
	Assurez-vous d'être au courant de la fréquence à laquelle vous devez présenter des rapports sur l'état d'avancement des livrables clés de votre projet (établie dans la lettre qui accompagne votre EC).
	Communiquez avec votre agent de programme afin de confirmer les dates de remise de vos rapports.
	Prenez note que la fréquence de vos rapports pourrait changer à la suite de toute réévaluation des risques associés à votre projet.
<u>Utilise</u>	z le modèle standard pour présenter les rapports
	Utilisez le modèle standard que votre agent de programme vous fournira pour présenter vos rapports sur l'état d'avancement des activités prévues dans votre plan de travail.
2.2	Présentation de rapports sur le rendement du projet
<u>Vérifie</u>	ez vos exigences relatives à la présentation de rapports
	Assurez-vous d'être au courant de la fréquence à laquelle vous devez présenter les rapports sur le rendement du projet en ce qui concerne les résultats de projet attendus en communiquant avec votre agent de programme.
	Présentez les rapports en fonction des indicateurs de rendement qui ont été convenus et qui font partie du plan de travail annexé à votre EC. AAC peut aussi demander de l'information supplémentaire sur le rendement, comme des exemples de réussite, des leçons apprises, les défis à relever, les retombées pour le secteur et les étapes à venir.

<u>Utilise</u>	ez le modèle standard pour présenter les rapports
	Utilisez le modèle standard que votre agent de programme vous fournira pour présenter vos rapports sur le rendement du projet.

### ANNEXE A - FORMULAIRE D'AUTORISATION DES AGENTS COMPÉTENTS

Nom du projet :					
Numéro du projet :					
Nom du bénéficiaire :					
Période d'autorisation : Du	au	(rempli par le bénéficiaire)			
Au nom de le pouvoir de signature des dem suivantes :	nandes de contributions fédérale	(nom de l'organisation), es a été accordé aux personnes			
Personnes désignées					
Nom des personnes (en lettres moulées)	Titre du poste	Signature			
Certifié par :					
Signataire de l'entente de contribution	Titre du poste	Signature			
		Date :			

- Les renseignements fournis dans ce formulaire seront traités conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.
- En cas de changement aux renseignements [pendant la mise en œuvre de l'entente de contribution], le bénéficiaire doit aviser dès que possible l'agent de programme des changements à apporter afin d'éviter des complications et des retards dans les paiements de contribution.
- Un exemplaire signé original de ce formulaire doit être transmis à votre agent de programme par la poste ou par messagerie.

## ANNEXE B - ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE ET DEMANDE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Gouvernement Government

PROTÉGÉ A

■ T ■ du Canada	of Canada					(Un	e fois rei	mpli)
Α	DHÉSION DU BÉNÉF	ICIAIRE	ET DEM	ANDE DE PAIEMEI	NT ÉLECTR	ONIQUE		
IMPORTANT → Pour I	échange de données inform	natisées (ED	l), veuillez	vérifier la conformité de v	votre compte au	près de votre ir	stitution fin	ancière.
→ II conv	ient de noter que les échang	ges de donn	ees inform	iatisees (EDI) ne comport	tent aucun taion	d'information.		
Ministère		ACGP	0	ACIA CDC	. 0	RNCAN	O APN	
Nouvelle demande	▶ ☐ Dépôt direct (DD	)		Échange de données info		)		
○ Modification	▶ ☐ De l'information b	oancaire (fou	umir un no	uveau chèque) 🔲 Du D	DàEDI 🔲 D	e EDI à DD [	Autre	
2 DENSEIGNEMENTS	S SUR LE BÉNÉFICIAIRE E	T AUTODIS	IATION.					
	ticulier (nom de famille, prén							
Adresse				Nom de la personne-ress	source pour le p	aiement (en let	tres moulée	25)
100-				T111-1		T111		
Ville				Téléphone	Poste	Télécopieur		
Province / État	Pays	Code posta	al	Courriel pour les avis de	paiement (en le	ettres moulées)		
				·		·		
Courriel de la personne co	ontacte dans le ministère	•						
Renseignements aux fins	de la déclaration de revenu	Nur	méro de so	ciété aux fins de l'impôt	Autochtone	Langue o	de correspo	ndance
Numéro d'entreprise		NAS			Oui O	Non Angla	iis () Fr	rançais
Sélectionner l'option qui re Individu	eprésente votre statut Société / Société de personn	ies	○ Au	itre gouvernement				
Noms et titres des représe	entants et des signataires au	ıtorisés de l'	organisme	(en lettres moulées)		Téléphone	- I	Poste
Canada, j'autorise le rece	autorisé de l'organisme susr veur général du Canada à d uement, jusqu'à avis contrai	léposer ces ¡						
Sig	nature	– Da	te	Si	gnature		Date	e
3 - RENSEIGNEMENTS								
3 et 4 ci dessous.	e de votre compte bancaire p				_	mandės dans le	s champs 1	1, 2,
Numéro de la succursa	ale 2 Numéro de l'institutio	n financière	4 Nom(	s) du (des) titulaire(s) du	compte			
2 November des communes			4					
3 Numéro du compte								
Si vous ne joignez pas de ci dessous.	chèque annulé, votre institu	ition financiè	re doit cor	nfirmer vos renseignemen	nts bancaires en	remplissant les	champs 5	, 6 et 7
	ro de téléphone de l'instituti	on financière	е	Cachet de l'institu	ıtion financière			
6 Signature du représent	tant de l'institution financière	•						
4 - RÉSERVÉ À L'USAG	GE DU MINISTÈRE							
TRAITÉ PAR	Nom (en lettres moulées)				Code de fou	ımisseur		
						Daisens - t -t	h d - 5 0	nnė
Type de fournisseur Fournisseur (VNDR)	Subvention	s et contribu	itions (NO	NS)		Oui Ou		UU\$
Autre information								
La collecte de renseignement	s personnels au moyen du prés	enț formulaire	est autorisé	ee en vertu du paragraphe 35	(2) de la Loj sur la	gestion des final	nces publique	es. Selon

to type de palement, d'autres lois pourraient s'appliquer pour autoriser la collecte de renseignements. Des milistères participants d'utiliser participants de la consume de la consument de la consume de la consum

### ANNEXE C - EXIGENCES POUR FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Les exigences suivantes sont basées sur une directive interne d'AAC qui peut être modifiée périodiquement.

#### Exigences

- Les indemnités journalières permettront de couvrir les frais quotidiens d'hébergement, de repas et de déplacements locaux ou urbains (autobus, taxis, véhicules de location, etc.), transport terrestre (incluant le stationnement et l'aller-retour à un terminal de transporteur public), documents d'entrée (incluant passeports et visas), assurances (tous types), vaccination et les frais accessoires (appels téléphoniques personnels, buanderie, assurances, pourboires, frais d'échange, etc.) pour les voyages individuels.
- Les bénéficiaires peuvent
  - a) demander l'indemnité journalière établie; ou
  - b) demander un montant inférieur à l'indemnité journalière établie (en se basant sur les coûts réels).

Que l'option (a) ou l'option (b) soit retenue, le bénéficiaire ne sera pas tenu, aux fins d'une demande de remboursement, de fournir une facture ou une preuve de paiement pour les frais de déplacement engagés, cependant, des preuves de voyage seront nécessaires (c.-à-d. la carte d'embarquement, la facture de l'hôtel et le rapport de voyage) et les bénéficiaires seront tenus de conserver toutes les factures et preuves de paiement, suivant les modalités de leur EC.

Si l'option (a) est retenue, une indemnité journalière est payable pour chaque jour de déplacement, comme suit :

- i. déplacement à l'intérieur du Canada : 70 \$ CA/jour sans nuitée
- ii. déplacement à l'extérieur du Canada : 100 \$ CA/jour sans nuitée
- iii. déplacement à l'intérieur du Canada : 300 \$ CA/jour pour chaque jour se terminant par une nuitée;
- iv. déplacement à l'extérieur du Canada : 425 \$ CA/jour pour chaque jour se terminant par une nuitée.

Qu'il s'agisse de l'option (a) ou de l'option (b), il ne sera pas nécessaire de fournir des preuves de paiement pour chaque dépense engagée pour la réclamation. Cependant, les bénéficiaires seront tenus de conserver toutes les factures et tous les reçus, conformément aux modalités de leur EC.

- Le bénéficiaire peut réclamer les frais de transport aérien, ferroviaire et terrestre (vers une destination en dehors de la ville) pour les voyages individuels comme suit :
  - a) avion : tarif de la classe économique (pas celui de la classe affaires ou de la première classe);
  - b) véhicule particulier : taux par kilomètre (jusqu'à un taux de 0,55\$ par kilomètre) et frais de stationnement au lieu de destination;

c) véhicule de location : coût d'un véhicule de taille moyenne (ou coût d'un véhicule de taille supérieure à la taille moyenne pour des motifs liés entre autres à la sécurité, aux besoins particuliers du voyageur ainsi qu'au volume/poids des biens transportés), essence et stationnement à destination.

Les bénéficiaires sont tenus de conserver toutes les factures et preuves de paiement, conformément aux modalités de l'EC.